



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation du SMIC

Question au Gouvernement n° 4719

Texte de la question

REVALORISATION DU SMIC

M. le président. La parole est à M. Gérard Leseul.

M. Gérard Leseul. Le pouvoir d'achat est la première préoccupation des Français, loin, très loin devant les thèmes d'exclusion que veulent nous imposer les candidats de la droite extrême et de l'extrême droite. Nos concitoyens sont préoccupés, à juste titre, par le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter. C'est notamment le cas des prix de l'énergie qui s'envolent chaque mois un peu plus pour atteindre des niveaux inquiétants, comme cela a été rappelé tout à l'heure.

Cette réalité balaye d'entrée de jeu l'idée selon laquelle la hausse mécanique du SMIC, qui a atteint 0,9 % en janvier, suivrait l'indice des prix et suffirait à maintenir le niveau de vie des Français. Le SMIC n'excède que de 200 euros le seuil de pauvreté : la rémunération du travail est en panne.

En présentant, mercredi dernier, devant la commission des affaires sociales, une proposition de loi visant à revaloriser le SMIC, j'ai été saisi par le décalage entre les belles déclarations d'intention de nos collègues de la majorité et la teneur de leur vote.

M. Boris Vallaud. C'est vrai !

M. Gérard Leseul. Tous rejoignent unanimement le constat que j'ai dressé : on ne vit pas bien avec un SMIC, on survit. Pourtant, jusqu'à présent votre gouvernement et votre majorité rejettent toute avancée sur cette question. Comptez-vous revaloriser le SMIC, refuserez-vous l'ouverture d'une conférence nationale sur les salaires ?

J'entends trop souvent dire, au sein de la majorité, qu'il n'y aurait pas de problème de pouvoir d'achat ni de salaires en France. À l'heure où les salariés ont besoin de la puissance publique pour mener à bien les négociations salariales, un tel aveuglement est grave et préoccupant. Vous le savez, en effet, certaines négociations par branche d'activité patinent et n'aboutissent à aucune revalorisation salariale. Alors qu'attendez-vous pour donner un vrai coup de pouce au SMIC et convoquer toutes les parties intéressées à votre table pour ouvrir enfin une conférence nationale sur les salaires ? Cela permettrait également d'aborder la question des écarts de revenus et de richesse, qui atteignent aujourd'hui des niveaux parfaitement indécents.
(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur de nombreux bancs du groupe GDR. – Mme Bénédicte Taurine applaudit également.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Mme Élisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion. D'abord, je tiens à rappeler que le SMIC a augmenté par deux fois en un an, du fait de son indexation sur l'inflation et sur le gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ménages les plus modestes. Au total, il aura ainsi été revalorisé de 3,1 % en un an.

Au-delà, nous tenons à consolider en priorité les créations d'emploi, qui représentent autant d'opportunités pour les demandeurs d'emploi, et mobiliser tous les leviers permettant d'augmenter les ressources des travailleurs modestes. C'est ce que nous faisons depuis le début du quinquennat, comme en témoignent la suppression de la taxe d'habitation et des cotisations salariales d'assurance chômage et d'assurance maladie, la reconduction, en 2021, de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, la défiscalisation des heures supplémentaires et la baisse des charges salariales correspondantes, enfin la revalorisation de la prime d'activité. Grâce à ces différentes mesures, un salarié au SMIC touche désormais, selon sa situation familiale, un treizième ou un quatorzième mois de plus par an.

M. Stéphane Peu. Ce n'est pas du salaire !

Mme Élisabeth Borne, ministre. C'est cela, agir pour le pouvoir d'achat des travailleurs modestes !

Je vous rejoins sur un point : il n'est pas acceptable que les minima conventionnels soient durablement inférieurs au SMIC dans certaines branches. C'est tout le sens des discussions que j'ai engagées avec les branches concernées. Je tiens à saluer les avancées obtenues dans différents secteurs, comme l'esthétique, le bricolage, le travail temporaire, ou encore les hôtels, cafés et restaurants. Dans cette dernière branche, en particulier, les partenaires sociaux se sont accordés sur une hausse des rémunérations de 16 % en moyenne, ce qui constitue une excellente nouvelle pour les plus de 800 000 salariés du secteur ainsi que pour l'attractivité de ces métiers.

M. Gérard Leseul. Et les autres ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. Vous l'aurez compris : défendre le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, c'est ce que nous faisons depuis maintenant près de cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Gérard Leseul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4719

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion

Ministère attributaire : Travail, emploi et insertion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 janvier 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 janvier 2022](#)